

N°48

Objet :

ASSOCIATION ELLSA -  
DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur :  
M. le Maire

Date de la Séance :

3 JUIN 2026

Date de la Convocation :

28 MAI 2026

Date d'affichage de la  
convocation :

28 MAI 2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 3 juin à vingt heures,** le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ,  
**Maire-Adjoints,**

Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Abdelkader ZYAN, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Jacques TANGUY
Suzanne JAUNET	pouvoir à	François DAZELLE
Roger TENNEREL	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Clarisse BONARO	pouvoir à	Gisèle BLANC
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Carlos LOPES

Etait absent :

Valentin GUILLAUME

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membres absents : 01

**VOTE :**

**UNANIMITE**

**9 abstentions** (Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI)

Secrétaire de séance : Evelyne BEAUDICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2026

N°48

**OBJET : ASSOCIATION ELLSA - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,  
**VU** les statuts et le règlement intérieur de l'association ELLSA,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 26/05/2026

**Considérant** que consécutivement au renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de désigner, à l'instar du mandat précédent, un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la ville d'Achères au sein du conseil d'administration et des assemblées générales de l'association,

**Considérant** qu'aucune disposition réglementaire ou législative n'impose de règle de parité ni de représentation proportionnelle des groupes politiques pour la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association ELLSA ;

**Considérant** qu'en cas de candidature unique pour chaque siège ou de dépôt d'une seule liste, le conseil municipal se prononce par un vote unique sur la liste ou sur les candidatures, à main levée ;

**Considérant** qu'en cas de multiplicité des candidatures, par défaut, le vote a lieu à main levée, sauf décision du conseil municipal de recourir au scrutin secret dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT ;

**Considérant** qu'après appel à candidature,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (9 abstentions : Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI)


**ARTICLE 1 : DESIGNE** pour représenter le conseil municipal au sein de l'association ELLSA :

- Mme Annie DEBRAY-GYRARD en qualité de représentante titulaire
- Mme Suzanne JAUNET en qualité de représentante suppléante

**Fait et délibéré à Achères, le 3 juin 2026**

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 12/06/2026  
Pour le Maire et par délégation

  
O. CASENAZ  
JGS



Pour extrait conforme,

Le Maire  
François DAZELLE

